

## FICHE DE POSTE

	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique académique pour l'école inclusive</b>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Le conseiller pédagogique académique pour l'école inclusive est un enseignant qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur-conseiller technique ASH dont il est l'adjoint. Il a un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation.</p> <p>Il inscrit son action dans le cadre des programmes en vigueur, des priorités nationales et rectorales.</p> <p>Son secteur d'intervention correspond à l'académie de Lyon.</p> <p>Ainsi, il contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap.</p> <p>Il apporte une assistance à l'inspectrice conseillère technique ASH (CT ASH) sur l'ensemble des dossiers traités.</p> <p>Il travaille sous l'autorité directe de la CT-ASH en étroite collaboration avec les équipes ASH départementales et autres partenaires institutionnels.</p> <p>Son action s'inscrit dans les 3 axes suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement des parcours de formation des élèves à besoins particuliers jusqu'à l'accès à l'université et l'insertion professionnelle ;</li> <li>- La formation des enseignants et autres personnels de l'Education nationale ;</li> <li>- La collaboration avec les partenaires de l'école inclusive.</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Participation à la mise en œuvre des orientations de l'académie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un conseil technique auprès des chefs de file de l'école inclusive que sont les inspecteurs, les chefs d'établissement ainsi que les enseignants et les équipes sur la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.</li> <li>- Contribuer à la diffusion et l'appropriation de la convention régionale thématique en faveur de l'école inclusive signée par les 3 recteurs de la région académique et la direction générale de l'ARS</li> <li>- Organiser et participer à l'animation des groupes de travail académiques en impulsant une mutualisation des pratiques, une analyse réflexive et l'élaboration d'outils et ressources communs, au plus près des besoins des équipes.</li> <li>- Impulser et diffuser les pratiques innovantes de l'école inclusive.</li> <li>- Prendre part aux tâches organisationnelles liées au programme de travail de la CT ASH</li> <li>- Collaborer avec la CT ASH à des actions d'information et de communication</li> </ul> </li> <li>2. <b>Accompagnement des parcours de formation des élèves</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à des projets partenariaux, en lien avec les services de l'état, les universités, les entreprises, les associations et les acteurs de l'insertion professionnelle, afin de viser un parcours de réussite des élèves à besoins particuliers.</li> <li>- Participer aux évènements construits en partenariat (journée des DYS, journée autisme, festival international du film sur les handicaps, forum avec l'université...)</li> </ul> </li> <li>3. <b>Formation des personnels, en liaison avec l'E AFC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'analyse des besoins, la mise en œuvre et la conduite de formations académiques pour les personnels du premier degré et du second degré.</li> <li>- Participer à la mise en œuvre de parcours de formation dédiés à l'école inclusive.</li> <li>- Déployer les moyens permettant de développer le réseau académique des personnels assurant la mission de personne ressource de l'école inclusive.</li> <li>- Contribuer à la formation pour le CAPPEI en coopération étroite avec l'INSPE et les équipes ASH départementales (apports formatifs, suivi des stagiaires, accompagnement de stagiaires en difficulté, ...)</li> <li>- Contribuer à l'accompagnement des candidats au CAPPEI par la VAEP</li> </ul> </li> </ol>
	<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficulté scolaire et/ou en situation de handicap.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des ressources existantes pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ainsi que des textes législatifs et réglementaires sur la difficulté scolaire et le handicap.</li> <li>- Connaissance des différentes structures d'orientation pour les élèves en difficulté et en situation de handicap, dont la formation professionnelle</li> <li>- Capacité à organiser et à conduire une réunion, un groupe de travail, en communiquant aisément avec tous les acteurs concernés.</li> <li>- Capacité à rendre compte et compétences rédactionnelles.</li> <li>- Capacité à adapter les démarches de formation.</li> <li>-</li> </ul> <p><i>Outre la maîtrise de compétences et connaissances actualisées, la fonction de conseiller pédagogique académique nécessite une grande loyauté institutionnelle, une forte disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.</i></p>
	<b>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE et REGIME INDEMNITAIRE</b>	<p>Le temps de travail est sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000). Les horaires et semaines d'activité annuels sont arrêtés par le supérieur hiérarchique en fonction des besoins variables.</p> <p><b>Le conseiller pédagogique académique école inclusive perçoit les indemnités d'un enseignant spécialisé exerçant en ULIS.</b></p>
	<b>CONDITIONS DE RECRUTEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieu d'exercice : rectorat de l'académie de Lyon</li> <li>- Personnel itinérant, titulaire du CAPPEI, ou équivalent, et du CAFIPEMF/CAFFA ou posséder une expérience avérée de formateur</li> <li>- <b>Personnel nommé à titre provisoire, pour l'année scolaire 2023-2024. Une lettre de mission est rédigée annuellement.</b></li> <li>- Poste à temps plein pour une durée maximale de 5 ans consécutifs, incompatible avec un temps partiel.</li> </ul> <p>Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae adressés aux deux adresses électroniques suivantes  <a href="mailto:sg.drh@ac-lyon.fr">sg.drh@ac-lyon.fr</a>  <a href="mailto:conseiller-ash@ac-lyon.fr">conseiller-ash@ac-lyon.fr</a>  Des entretiens de recrutement seront organisés.</p>
	<b>CONTACT</b>	Mme Véronique Montangerand, IEN CT-ASH auprès du recteur de l'académie de Lyon